

Grille d'évaluation du TFE

Nom et prénom de l'étudiant.e :

Sujet :

Année :

| Critères | Inacceptable | Insuffisant | Satisfaisant | Excellent |
|--|---|--|---|---|
| 1. Sources (sélection) et bibliographie | <input type="checkbox"/> Aucune délimitation des sources, ou bibliographie (quasi) inexistante | <input type="checkbox"/> Bibliographie superficielle (quantitativement ou qualitativement), ou non-respect des modalités usuelles de référencement | <input type="checkbox"/> Délimitation des sources, et bibliographie bilingue de base en lien avec la question de recherche | <input type="checkbox"/> Délimitation particulièrement fine et justifiée des sources, et bibliographie approfondie et pertinente |
| 2. Méthodologie (question de recherche, approche retenue et hypothèse de travail) | <input type="checkbox"/> Aucune problématisation, ou aucune approche spécifiée, ou aucune hypothèse | <input type="checkbox"/> Intérêt de la recherche non justifié, ou méconnaissance de la méthodologie propre à l'approche retenue, ou hypothèse trop vague | <input type="checkbox"/> Justification de l'intérêt du TFE sur la base d'un état de l'art, respect de la méthodologie de l'approche retenue et formulation d'une hypothèse de travail | <input type="checkbox"/> Originalité marquante du TFE (question de recherche ou hypothèse novatrice, ou utilisation fructueuse de l'approche retenue) |
| 3. Plan et structure | <input type="checkbox"/> Quasi-inexistence d'un plan ou d'une structure du travail | <input type="checkbox"/> Plan incohérent, ou manque de subdivisions | <input type="checkbox"/> Plan assez général | <input type="checkbox"/> Plan particulièrement adapté à l'exposé |
| 4. Maîtrise de la matière (interprétation et application des sources) | <input type="checkbox"/> Ignorance ou méconnaissance des principes de base de la discipline concernée | <input type="checkbox"/> Méconnaissance des principes de base de la matière traitée, ou contradictions dans l'exposé de celle-ci | <input type="checkbox"/> Compréhension de base de la matière traitée | <input type="checkbox"/> Compréhension approfondie et critique de la matière traitée |
| 5. Argumentation | <input type="checkbox"/> Manque cruel de rigueur et de précision | <input type="checkbox"/> Argumentation manquant de rigueur ou de précision | <input type="checkbox"/> Argumentation suffisamment construite, sans dimension critique ou originale | <input type="checkbox"/> Argumentation rigoureuse, précise, critique et/ou originale |
| 6. Défense orale | <input type="checkbox"/> Absence injustifiée à la défense orale ou manquement équivalent | <input type="checkbox"/> Exposé confus ou mauvaise gestion du temps, ou réponses démontrant une maîtrise insuffisante de la matière | <input type="checkbox"/> Exposé clair et synthétique mais réponses manquant de cohérence ou de pertinence | <input type="checkbox"/> Défense excellente (clarté de l'exposé, cohérence et pertinence des réponses fournies) |

Indications pour la cotation sur 20 après avoir coché les cases pertinentes de la grille

18-20 : excellent à tous points de vue

16-17 : au min. satisfaisant en tout, et excellent dans min. 4 critères sur les 6

14-15 : au min. satisfaisant en tout, et excellent dans min. 2 critères sur les 6

12-13 : au min. satisfaisant en tout

10-11 : satisfaisant dans min. 4 critères sur les 6, et aucun inacceptable

08-09 : max. 1 inacceptable, ou max. 4 insuffisants

06-07 : max. 2 inacceptables, ou max. 6 insuffisants

04-05 : max. 3 inacceptables

02-03 : max. 4 inacceptables

00-01 : 5 ou 6 inacceptables

Note finale

/20

- La défense orale permet également d'éclairer le jury dans son appréciation des autres critères d'évaluation.
- Il est également tenu compte du degré d'initiative et de la progression dont l'étudiant.e a fait preuve tout au long de l'année.
- Après application de l'échelle ci-dessus, 1 à 2 points seront retirés en cas d'erreurs de français dans la rédaction du TFE (orthographe, grammaire et syntaxe).
- Seuls sont admis comme note les nombres entiers ou multiples de 0,5. La note finale sera ramenée sur 60 vu le nombre de crédits affectés au TFE.
- Le plagiat ou toute autre fraude entraîne la note de zéro, sans préjudice des sanctions disciplinaires applicables.